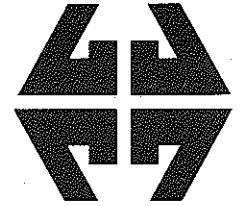


L'AMÉNAGISTE



Association des aménagistes régionaux du Québec

VOL. 1, NO. 1, JUIN 1986

Un bulletin d'information pour l'Association des aménagistes régionaux du Québec

De façon à mieux véhiculer l'information entre ses membres, l'Association des aménagistes régionaux du Québec lance un bulletin d'information. Ce dernier répond au premier objectif qui a donné naissance à l'A.A.R.Q., soit de «promouvoir les échanges d'information, d'expérience et d'opinion en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme entre les membres de l'Association».

Son contenu sera axé sur les activités du conseil d'administration

et sur celles qui se déroulent en région. Les grands débats sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que les aspects davantage techniques de notre travail pourront également trouver place dans ces pages. Chaque membre de l'Association est invité à apporter sa contribution à la rédaction du bulletin pour partager son expérience avec les aménagistes de l'ensemble du Québec.

L'idée de produire ce bulletin vient du comité de promotion de l'A.A.R.Q. mis sur pied au lendemain

de notre congrès annuel de 1985.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'adresser vos suggestions au secrétariat de l'Association quant au contenu de «L'AMÉNAGISTE».

Meilleures salutations,

Denis Houle,
président

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION EN 1986

Suite au dernier congrès tenu en octobre dernier à Québec, l'Association des aménagistes régionaux du Québec a mis sur pied quatre comités de travail, à savoir:

- le comité sur la mise en oeuvre des schémas sous la responsabilité d'Edouard La France;
- le comité de promotion sous la responsabilité de Jacques Valois;
- le comité sur l'information et la consultation sous la responsabilité de Marcel Chiasson;
- le comité sur le répertoire sous la responsabilité de Guy Jauron.

Le comité sur la mise en oeuvre des schémas s'est impliqué dans l'important débat sur l'avenir des municipalités locales et des MRC. Un mémoire a été présenté à la Commission Parizeau le 16 avril dernier et l'Association a participé à la table de concertation organisée par l'U.M.R.C.Q. qui s'est tenue le 31 mai à Québec. L'A.A.R.Q. a d'ailleurs déjà rencontré cette dernière commission avant qu'elle ne rédige son document de consultation qui fut présenté à cette occasion.

Le 13 juin prochain, l'Association organise une journée d'étude sur l'avenir de l'aménagement du territoire au sein

de nos MRC. Lors de cette rencontre, les membres de l'Association auront l'occasion de prendre position sur ce sujet. Jusqu'à maintenant, les démarches de l'A.A.R.Q. se sont limitées à sensibiliser les intervenants à la nécessité de lancer une suite à la confection des schémas d'aménagement pour leur mise en oeuvre.

D'autre part, l'Association participe à une table de concertation formée par l'Union des municipalités du Québec qui regroupe les responsables des différentes associations de cadres et professionnels oeuvrant dans le monde municipal.

(suite page 2)

Les commissions Parizeau et Lemieux: L'ASSOCIATION S'IMPLIQUE

Soucieux de défendre et de faire valoir les objectifs de base de l'Association, le «Comité administratif» et le «Comité sur la mise en oeuvre du schéma» ont participé activement, tant aux travaux de la Commission Parizeau (U.M.Q.) qu'à ceux de la Commission Lemieux (U.M.R.C.Q.).

Globalement, l'AARQ a fait valoir auprès de ces deux organismes consultatifs quatre idées directrices fondamentales:

1. Que le dossier de l'aménagement du territoire ne peut être considéré comme un sujet clos par suite de l'adoption du schéma comme tel;
2. Que la pratique de l'aménagement du territoire au sein des MRC a été l'occasion d'obtenir des consensus et d'initier des solutions nouvelles face à des problèmes régionaux et intermunicipaux;
3. Que de nombreuses responsabilités légales et techniques incombent à la MRC par suite de l'adoption du schéma;
4. Que les schémas d'aménagement constituent un cadre de référence permettant d'orienter les intervenants régionaux sur des perspectives de développement et de mise en valeur du milieu.

Les discussions tenues avec les membres de la Commission Lemieux nous ont fait voir que l'U.M.R.C.Q. était désireuse d'obtenir de l'A.A.R.Q. des positions plus explicites concernant les questions des modes de représentation, des nouvelles responsabilités éventuelles des M.R.C., des modes de financement prévisibles, etc. Les membres de cette Commission ont

reconnu l'expertise particulière et unique des membres de l'A.A.R.Q., en les invitant à participer activement aux colloques régionaux prévus pour les prochains mois. Finalement, les membres de l'A.A.R.Q. ont insisté sur la pertinence de soumettre les compétences de la M.R.C. en matière d'aménagement dans un processus continu.

Auprès de la Commission Parizeau, les membres du comité ont insisté sur le fait que la mise en oeuvre du schéma requérait à elle seule l'existence des organismes supramunicipaux que sont les M.R.C. À maintes reprises, les membres du comité ont insisté sur la pertinence de ne pas introduire le processus de mise en oeuvre du schéma dans un cadre de référence unique pour les M.R.C. Finalement, nous avons tenté d'expliquer aux commissaires que les schémas d'aménagement ne provoqueraient pas de délai inutile lors d'interventions majeures sur le territoire, et cela malgré l'existence de contrôle régional additionnel. Tout au plus, la M.R.C. et les municipalités membres ne pourront que tirer avantage de cette pratique de l'aménagement, puisqu'il y aura réalisation d'une politique régionale d'aménagement conforme aux volontés exprimées par l'ensemble des administrateurs élus, ont indiqué les membres du comité.

En conclusion on ne peut que reconnaître le succès des interventions de l'A.A.R.Q. auprès de ces deux organismes consultatifs. En effet, les commissaires ont reconnu la pertinence dans le débat actuel des opinions véhiculées par l'A.A.R.Q.

Finalement, le travail du «Comité sur la mise en oeuvre du schéma» n'est pas pour autant terminé. D'ailleurs, celui-ci devra faire valoir les positions de l'association lors des colloques régionaux de l'U.M.R.C.Q. De plus, le Comité devra élaborer les documents de réflexion utiles à la tenue de la journée d'étude du 13 juin prochain.

Rendu à ce stade, la parole sera aux membres.

Édouard La France, urbaniste
Zone 09

Activités 1986 (suite)

Enfin, le conseil d'administration commence déjà à préparer le congrès qui aura lieu l'automne prochain. Les comités d'information-consultation, de promotion et du répertoire seront appelés à présenter les résultats de leurs travaux à cette occasion, alimentés notamment par un sondage sur le profil des aménagistes auquel vous avez sans doute déjà répondu.

Voilà donc, très brièvement, les grands dossiers qui cheminent actuellement au sein de notre association. À cela s'ajoutent évidemment les activités qui sont tenues dans chacune des zones et qui permettent aux aménagistes d'échanger sur leurs expériences respectives.

Denis Houle

Une expérience vécue: LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ADOPTE SA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Après plusieurs rencontres de concertation et de conciliation avec les municipalités, les intervenants du milieu et les ministères, la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup adoptait sa proposition d'aménagement le 20 février 1986.

Ce document a été élaboré d'abord et avant tout pour répondre aux besoins exprimés par la collectivité louverivienne. Il tient compte des contraintes avec lesquelles il est nécessaire de composer en plus de miser sur les principaux avantages dont le territoire dispose.

Il convient cependant de mettre en évidence ces diverses lignes de force. Parmi celles-ci, nous constatons le rôle de carrefour et de centre régional de Rivière-du-Loup. La MRC de Rivière-du-Loup est un territoire de mer, de terre et de forêt. La proposition d'aménagement veut accentuer ce rôle de carrefour à partir d'une structure urbaine axée autour d'un pôle régional fort, Rivière-du-Loup (la ville) et de quatre sous-pôles à vocation particulière.

La présence du fleuve Saint-Laurent et des îles que l'on peut y retrouver, ajouté aux territoires d'intérêt naturel qui longent ses rives, en font entre autres un atout important du développement touristique régional. Le potentiel économique des ressources forestière et agricole, la disponibilité d'une gamme variée de services, d'équipements et d'infrastructures, ajouté à la richesse du patrimoine naturel et historique, viennent s'additionner aux particularités de la MRC, et c'est dans ce contexte que se sont articulés les divers éléments de la proposition d'aménagement.

À la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, l'ensemble des maires participe activement aux discussions entourant l'élaboration du schéma d'aménagement. Ces derniers s'intéressent de plus aux travaux des divers comités consultatifs en y assurant souvent la présidence. Ceux-ci ont de plus présenté aux partenaires gouvernementaux intéressés à l'aménagement du territoire l'ensemble de la proposition d'aménagement afin de susciter de meilleurs échanges.

Aussi, les municipalités locales, suite à une période d'information, sont invitées à formuler un avis indiquant leur accord ou leur désaccord sur le contenu de la proposition d'aménagement. Cet exercice, même s'il n'est pas légalement obligatoire, est considéré comme nécessaire. Nous espérons ainsi associer plus étroitement les élus et les officiers municipaux à l'ensemble du processus d'élaboration du schéma d'aménagement.

La proposition d'aménagement, malgré les difficultés pour obtenir un consensus de la part de tous les intéressés, a cependant eu l'avantage de préciser les intentions d'aménagement de toute une région d'appartenance face au devenir de son territoire. Pour la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, l'aménagement du territoire se résume essentiellement à un dialogue continu entre les citoyens, les municipalités et le gouvernement du Québec.

Mario Caron,
MRC de Rivière-du-Loup
Zone 02

Nouvelles parutions

La Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire publiera prochainement deux fiches techniques à l'attention des municipalités régionales du comté. La première de ces fiches

portera sur les **composantes du schéma** et devrait être disponible à la fin mai 1986. La seconde, relative aux **dérogations mineures**, devrait paraître au plus tard à la fin juin 1986.

Journée d'étude

13 juin 1986

Thème: L'aménagement — La M.R.C.
— L'Avenir

PROGRAMMATION

8h30: Inscription

9h15: Mot de bienvenue

M. Denis Houle, président de l'A.A.R.Q.

9h30:

Thème A: La notion de conformité dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Partie 1: La conformité des plans et des règlements municipaux: une problématique régionale

Animateurs: Administrateurs de zone

Secrétaire: Coordonnateur de M.R.C.

Panélistes: M. Marcel Meunier, D.G.U.A.T.

M. Jean Guyard, directeur, service de l'aménagement C.U.Q.

Me Lorne Giroux, professeur, Université Laval.

9h45: Période de questions

10h45: Pause café

11h00:

Thème A: La notion de conformité dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (suite)

Partie 2: La conformité des interventions gouvernementales: un défi de taille pour les M.R.C.

Animateur: (à confirmer)

Secrétaire: (à confirmer)

Panélistes: M. Louis Dussault, D.G.O.A.T.

M. Nelson Tochon, Directeur, service de l'aménagement, C.R.O.

Me Lorne Giroux, professeur, Université Laval.

11h15: Période de questions

12h00: Dîner

Table d'honneur: M. Roger Nicolet,

président

U.M.R.C.Q.,

U.M.Q.: (à confirmer)

13h30:

Thème B: L'aménagement — La M.R.C.

— L'avenir

(trois (3) ateliers)

Animateurs: Administrateurs de zone

13h45: Discussion

15h00: Pause café

15h30: Plénière

Animateurs: Administrateurs de zone

16h45:

Présentation par le président de l'A.A.R.Q.

— Commission Parizeau (à confirmer)

— Comité de travail à l'U.M.R.C.Q.

(à confirmer)

Présentation d'un bilan des consultations et liens avec le contenu de la journée.

Fin de la journée

Séminaire sur la version définitive: COLLABORATION MRC-MAM

Le 25 mars dernier se tenait à Rivière-du-Loup un séminaire organisé par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (DGUAT) en collaboration avec les municipalités régionales de comté du Bas Saint-Laurent, soit les MRC de Kamouraska, la Métié, Les Basques, Mafane, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscouata, et celles de la Côte-du-Sud, dont étaient présentes les MRC de Bellechasse, Les Etchemins et Montmagny. Messieurs Jacques Alain, François Diguier et Yves Bécotte, coordonnateurs, représentaient la DGUAT et agissaient à titre d'animateurs.

Les échanges ont particulièrement porté sur quatre (4) thèmes et chacun des thèmes fut abordé à partir d'études de cas typiques. Les thèmes se rapportaient:

1. Aux changements entre la proposition d'aménagement et la version définitive, et la clarification des intentions d'aménagement.
2. Aux interventions auprès des municipalités locales, des MRC voisines, et des ministères et organismes publics.
3. À la structure et à la forme de la version définitive.
4. À la consultation publique.

Dans ce contexte, la plupart des MRC de ce secteur se sont rencontrées pour échanger et discuter sur les contenus techniques et légaux à chacune des étapes de l'élaboration des schémas d'aménagement, et l'expérience fut des plus concluante et profitable pour tous. L'intérêt de ces rencontres tient à son objectif: fournir les meilleurs outils possibles pour la réalisation du schéma.

Jean-Pierre Laplante

« Invitation spéciale »

Ceux et celles qui voudraient voir publier un article dans le bulletin d'information «L'Aménagiste» sont invités à communiquer avec:

Jacques Valois: (418) 275-5044
Jean-Pierre Laplante: (418) 899-6725

L'AMÉNAGISTE

Association des aménagistes régionaux du Québec

91, rue Melançon, Neuchâtel, Québec G2C 1E7

Tél.: (418) 843-3849

Ont collaboré à la parution de ce bulletin:

Coordination: Denis Houle, Jean-Pierre Laplante et Jacques Valois

Textes: Denis Houle, Mario Caron, Edouard La France, Jean-Pierre Laplante